
Les gendarmes de la Seine-Inférieure à l'Armée des Côtes-de-Cherbourg soulignent l'énergie avec laquelle la Convention a puni Robespierre et complices, lors de la séance du 8 fructidor an II (25 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Les gendarmes de la Seine-Inférieure à l'Armée des Côtes-de-Cherbourg soulignent l'énergie avec laquelle la Convention a puni Robespierre et complices, lors de la séance du 8 fructidor an II (25 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 432;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22377_t1_0432_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

tion, et bientôt vous n'aurez à tenir qu'un registre de triomphes et de bienfaisance. Vive la République indivisible et démocratique ! Périssent les tyrans, les intrigants et les désorganiseurs !

CHARPENTIER (*présid.*), J. VALLÈS,
G. NORMAND (*secrét.*), SOURIGUÈRE
(*vice-présid.*).

P.-S. On demande à Landau des instituteurs français pour instruire la jeunesse, l'urgence en est extrême.

5

Les citoyens composant la compagnie des canonnières de la section du Contrat-social, en station à Rozoy-l'Unité, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention nationale de l'énergie avec laquelle elle a déjoué et puni le Catilina moderne et ses infâmes complices, qui voulaient assassiner le peuple et lui ravir sa souveraineté.

Législateurs, disent-ils, recevez notre dévouement à la chose publique; comme vous nous jurons de mourir à notre poste, de ne point souffrir de tyrans, point de dictateur, point de triumvirs, point de maîtres, mais bien le gouvernement démocratique et les lois que nous chérissons.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La C^{ie} des canonnières de la section du Contrat social, en station à Rozoy-l'Unité, à la Conv.; 16 therm. II*] (2)

C'est à vous, fidèles et courageux Montagnards qui, du milieu de la tempête la plus orageuse, avez montrés un caractère innébranlable, digne des représentants d'un grand peuple, lorsque vos bras vengeurs se sont armés contre les scélérats qui avaient médités la dissolution de la représentation nationale et l'anéantissement de la liberté, ses hommes vils et méprisables qui sans cesse tenaient le langage du patriotisme et qui paraient toujours leurs phrases du mot vertus. Hé quoi, croyaient-ils que le peuple avait oublié ses droits et qu'il s'ensevelirait sous les ruines de sa chère liberté plutôt que de souffrir qu'il y fût porté atteinte ?

Recevez, représentants, notre dévouement à la cause générale. Comme vous, nous jurons de mourir à notre poste, de ne point souffrir de tyrans, point de dictateur, point de triumvirs, point de maître, mais bien la loi que nous chérissons. Vive la République, vive la Convention nationale !

GUERRIER (*cap.*), MINOT (*ss-lieut'*), VERMEIL (*lieut'*) et 20 autres signatures. En *p.-s.*: les autres canonnières sont à faire la moisson.

6

Le citoyen Enout, lieutenant, et les gendarmes de la gendarmerie de la Seine-Inférieure, à l'armée des Côtes-de-Cherbourg, cantonnés à Valognes, département de la Manche, félicitent la Convention nationale sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué et puni le nouveau Catilina et ses infâmes complices, qui voulaient assassiner le peuple et lui ravir sa souveraineté; ils l'invitent à rester à son poste, et jurent entre ses mains de mourir mille fois plutôt que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à la liberté et à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le cⁿ Enout, lieut', et les gendarmes du détachement de la gendarmerie de la Seine-Inférieure, à l'armée des Côtes-de-Cherbourg, cantonnée à Valognes, à la Conv.; Valognes, 14 therm. II*] (2)

Aux citoyens représentant le peuple français,

Nous venons d'apprendre avec indignation que le perfide Robespierre et ses complices avoient osé attaquer la représentation nationale, en forment des ville complots pour vous exterminer. Nous en navont tous frémi doreur. Contre ses perfides célébrats, hâtez-vous, représentants du peuple français, à faire tomber la foudre sur ces ville santantas [*attentats*], et que le glaive de la loi, qui nous est si chère, purge notre terre de tous ces monstre oppresseuse de notre liberté. Nous vous invitons, citoyens représentant, de rester à votre poste, en vous jurant de nouveau que nous aimons mieux 10 000 fois mourir que de perdre notre sainte liberté. S. et F.

ENOUT (*lieut'*), BISSON (*brigadier*), THOUNIE (*gendarme*), LAPEYRE (*gendarme*), RENARD (*gendarme*), RONET (*gendarme*), MANUEL (*gendarme*), DERVILLE (*gendarme*), VARAMBAUX (*gendarme*).

7

La société populaire d'Altkirch, département du Haut-Rhin, après avoir applaudi au supplice dû aux forfaits des derniers conspirateurs, dépose, dans le sein de la Convention nationale, sa douleur, et verse ses inquiétudes et ses réclamations, dans la plus intime confiance que, fondée sur la conduite patriotique qu'a tenue la presque universalité des citoyens du Haut-Rhin depuis le commencement de la révolution, elle rendra

(1) *P.-V.*, XLIV, 123-124. Mentionné par *B^m*, 9 fruct. (suppl¹).

(2) C 320, pl. 1312, p. 11.

(1) *P.-V.*, XLIV, 124. Mentionné par *B^m*, 9 fruct. (suppl¹).

(2) C 320, pl. 1312, p. 22.